

Le 17 juin 2002

Programme d'emprunts de la province de l'Ontario

Au 31 mars 2002 (en milliards de \$)	Plan budgétaire 2001-02	Chiffres provisoires 2001-02	Plan budgétaire 2002-03
Excédent	0,1	0,1	—
Redressements pour :			
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans l'excédent	(2,3)	(1,7)	(2,9)
l'amortissement des biens corporels*	—	—	0,7
Acquisition de biens corporels*	—	—	(1,4)
Dette arrivant à échéance**	(9,6)	(9,5)	(11,7)
Rachats anticipés de titres de créances	(1,0)	(1,6)	(1,2)
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	1,1	—	0,7
Diminution/(Augmentation) des espèces et des quasi-espèces	2,6	0,4	3,0
Augmentation/(Diminution) des emprunts à court terme	—	0,2	—
Autres sources/ (Destinations) des espèces***	—	(0,1)	—
Emprunts à long terme sur les marchés publics	9,1	12,3	12,7
contractés			2,3
restants			10,4

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

* À compter de 2002-2003, les biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seront comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les autres biens corporels continueront à être comptabilisés à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition.

** La dette arrivant à échéance est inférieure au montant prévu dans le plan budgétaire 2001-2002 parce que la province s'est prévaluée de son option sur des obligations prorogables.

*** Englobent le remboursement net par les organismes ou les prêts aux organismes et l'augmentation ou la diminution des dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

Mise à jour — emprunts à long terme sur les marchés publics

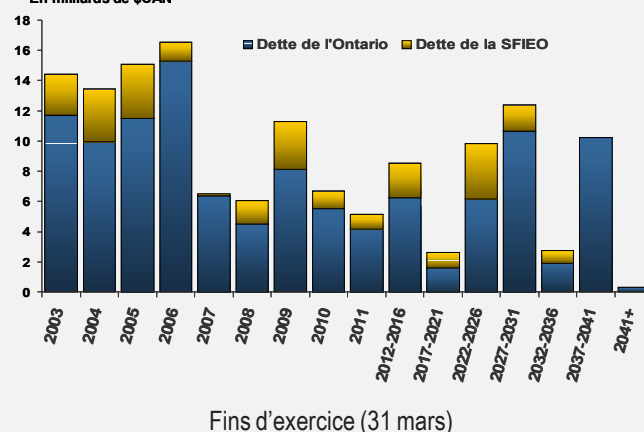
- Les emprunts à long terme sur les marchés publics effectués par la province en 2002-2003 devraient totaliser 12,7 milliards de dollars. De ce montant, 11,7 milliards de dollars serviront au refinancement de la dette arrivant à échéance, 1,2 milliard de dollars à l'établissement d'une provision pour le rachat anticipé de titres, 2,9 milliards de dollars aux fins des redressements pour les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans l'excédent et 1,4 milliard de dollars à l'acquisition de biens corporels. Ces exigences sont partiellement contrebalancées par une diminution des espèces de 3,0 milliards de dollars et l'amortissement des biens corporels s'élevant à 0,7 milliard de dollars.
- Une somme pouvant aller jusqu'à 0,7 milliard de dollars pourra être empruntée auprès du Régime de pensions du Canada, si cela s'avère avantageux.
- Jusqu'à maintenant, la province a emprunté 2,3 milliards de dollars dans le cadre du programme d'emprunt de 2002-2003.

Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées. Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, **RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.**

www.ofina.on.ca

Profil des échéances de la dette à long terme *

En milliards de \$CAN

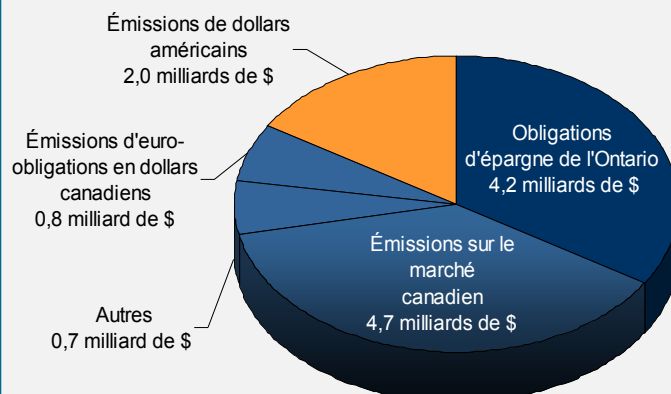


* Dette de l'Ontario et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) au 31 mars 2002, compte non tenu de la dette à court terme et des autres éléments de passif de la province de l'Ontario et de la SFIEO. Il est présumé que les émissions assorties d'options seront remboursées le plus tôt possible.

La province emprunte au nom de la SFIEO, et celle-ci lui émet des titres de créance en contrepartie.

Emprunts à long terme sur les marchés publics, par instrument

12,3 milliards de dollars canadiens contractés au 31 mars 2002*



* Ne comprend pas les rachats de titres de créances.

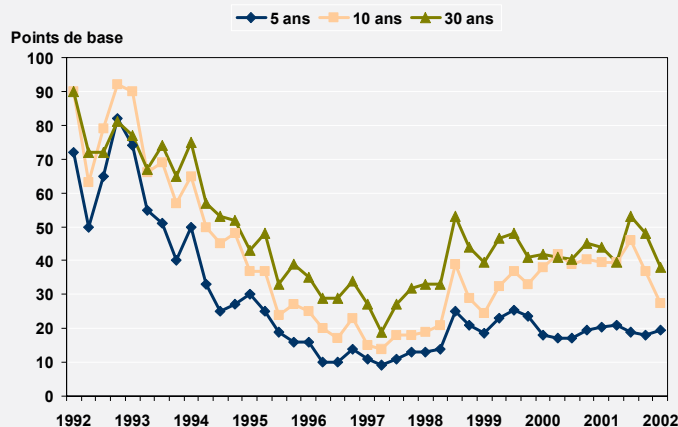
Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Politiques de gestion de la dette de la province de l'Ontario

La province applique des politiques prudentes de gestion des risques pour réduire ceux liés aux marchés des capitaux tout en conservant la flexibilité nécessaire à ses programmes d'emprunt et de gestion de la dette.

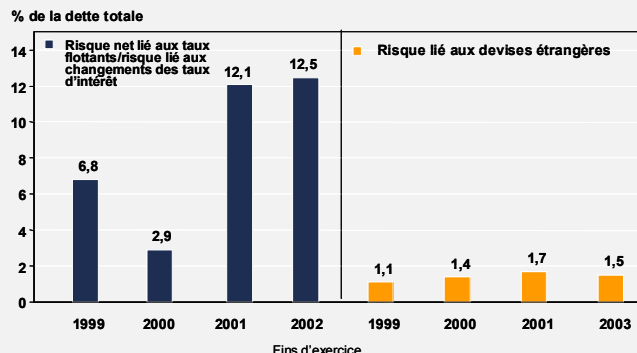
- ▲ Le risque non couvert de l'Ontario lié aux devises étrangères est limité à 5 % de la dette. Il s'établissait à 1,5 % de celle-ci au 31 mars 2002.
- ▲ Les risques associés aux changements des taux d'intérêt doivent être limités à 25 % de la dette. Au 31 mars 2002, le taux d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidité) était de 12,5 % de la dette.
- ▲ La province continuera de rechercher les occasions d'emprunter aux taux les plus avantageux possibles et d'appliquer un profil des échéances tenant compte de la limite de 25 % imposée aux risques associés aux changements des taux d'intérêt.
- ▲ La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est AA- et pour les investissements du marché monétaire, R1 (moyen). Environ 80 % des contreparties approuvées de la province ont une cote de solvabilité d'au moins AA-.
- ▲ Les réserves de liquidité sont maintenues à un niveau suffisant pour permettre au gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières à court terme.

Écart entre le crédit de la province de l'Ontario et les obligations du gouvernement du Canada *



*Source: PCBond

Exposition de la province aux risques liés aux devises étrangères et aux changements des taux d'intérêt



Avant le 1^{er} avril 2000, le risque net lié aux taux flottants était la mesure du risque lié aux taux flottants. À compter du 1^{er} avril 2000, la mesure du risque lié aux taux flottants a été modifiée pour devenir le risque lié aux changements de taux d'intérêt et inclut la dette à taux fixe arrivant à échéance dans les 12 mois suivants.

Cotes de solvabilité de la province de l'Ontario

Standard & Poor's : AA

La cote de l'Ontario « découle de l'engagement de la province de continuer à afficher des excédents; de la diminution rapide de la dette financée par les recettes fiscales de la province et de l'économie qui devrait reprendre de la vigueur à moyen terme. »

Moody's : Aa3 Perspectives positives

« Depuis que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir au milieu de 1995, il a adopté une politique de réduction du déficit, des impôts et des dépenses. Grâce à l'amélioration constante des résultats financiers, la province a affiché un excédent pour une deuxième année. »

Dominion Bond Rating Service : AA

« La hausse de la cote de l'Ontario (juillet 2001) a résulté de l'amélioration continue du profil financier de la province comme l'illustrent : 1) l'élimination du déficit et l'excédent prévu pour 2001-2002; 2) un meilleur contrôle de la dette; 3) le fardeau fiscal de moins en moins lourd. Le fardeau fiscal porté par la population et les entreprises de l'Ontario est beaucoup moins lourd qu'il y a une décennie. »

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

- ▲ L'Office ontarien de financement fournit, au nom de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, les services bancaires, de comptabilité et de gestion nécessaires pour le service et l'amortissement de la dette de l'ancienne société Ontario Hydro.
- ▲ Pour 2001-2002, la province a comblé les besoins d'emprunt de 3,4 milliards de dollars de la SFIEO en contractant des emprunts à long terme de 1,8 milliard de dollars et des emprunts à court terme de 1,6 milliard de dollars.
- ▲ Pour 2002-2003, la dette de la SFIEO arrivant à échéance s'élève à 2,7 milliards de dollars.
- ▲ La SFIEO reste responsable des titres de créances émis par l'ancienne société Ontario Hydro et sa dette continue à être totalement garantie par la province de l'Ontario.